

# Les seigneurs des barreaux

Ces bénévoles apportent conseils et assistance juridique aux plus démunis.

**20H35 - FRANCE 5 DOCUMENTAIRE :**  
"Droits d'urgence, droit pour tous",  
D'OLIVIER WODARCZYK.

« Il faut réconcilier les citoyens avec la justice », a déclaré la garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie, qui entame une vaste réforme controversée du code de procédure pénale prévoyant notamment la suppression du juge d'instruction. Difficile pourtant de comprendre le droit lorsque le plus haut représentant de l'Etat décrète, comme dans l'affaire Clearstream, que deux prévenus sont « coupables » avant même d'avoir été jugés... Mais à la question de savoir si tous les citoyens restent égaux devant la loi, la réponse est loin d'être évidente tant les écarts se creusent. Car au-delà des principes, la réalité est parfois tout autre. C'est un peu pour rééquilibrer la balance en faveur des plus démunis que l'association Droits d'Urgence a vu le jour. Créée en 1995, l'association favorise l'accès au droit des plus démunis, et sensibilise le monde juridique à la lutte contre l'exclusion, par une action de terrain, des travaux de réflexion et de formation. L'association a pour mission première d'apporter gratuitement conseil et assistance juridiques aux personnes en situation de grande précarité, en les aidant notamment à prendre conscience de leurs droits, à les connaître et à les faire reconnaître. Car si nul n'est censé ignorer la loi, encore faut-il y avoir accès... Quelque 20 salariés et près de 300 bénévoles assurent ainsi des permanences juridiques et suivent les dossiers des personnes qui poussent leur porte. Pour diffuser la bonne parole juridique, l'association a installé des antennes permanentes au sein de structures qui s'occupent des exclus, comme la Mie de Pain, l'hôpital Saint-Antoine ou le Secours populaire, afin d'entrer en contact avec celles et ceux qui n'ont pas de revenus suffisants pour faire appel aux services d'un avocat ou d'un juriste.

Le documentaire d'Olivier Wodarczyk nous plonge au cœur de cette précarité judiciaire et nous dévoile, un an durant, les coulisses et le travail de cette association. L'occasion de découvrir le cas de Nadjet, une jeune mère de famille dont le fils de 9 ans a défrayé la chronique en 2008, après avoir été arrêté par plusieurs officiers de police au sein de son établissement scolaire. Le motif ? Une simple bagarre de cour d'école. L'affaire aurait pu en rester là si la mère



Quelque 20 salariés et près de 300 bénévoles assurent des permanences juridiques et suivent les dossiers des personnes qui poussent la porte de l'association.

de l'enfant victime du fils de Nadjet n'avait pas porté plainte. Le jeune garçon bénéficie d'un traitement de choc : escorte de policiers qui viennent de le chercher à l'école, quatre heures d'attente dans un commissariat aux côtés d'un toxicomane en train de vomir ses tripes. A 9 ans, une sacrée expérience... Face à une telle situation, Nadjet a décidé de pousser les portes du Point d'Accès au Droit du 18<sup>e</sup> arrondissement et de demander conseil aux professionnels. C'est l'occasion également de découvrir

**Créée en 1995, l'association a installé des antennes permanentes au sein de structures qui s'occupent des exclus, comme la Mie de Pain, l'hôpital Saint-Antoine ou le Secours populaire..**

le parcours de juristes qui ont décidé de donner de leur temps aux personnes dans le besoin. Ainsi Delphine travaille dans un cabinet réputé. On la retrouve dans des bureaux cossus des beaux quartiers de la capitale, coincée entre des piles de dossiers en attente. Pour rester en contact avec les gens, Delphine a décidé de consacrer son temps libre à Droits d'Urgence. On la suit dans l'épineux dossier de monsieur Barry, un Malien clandestin sous le coup d'un ar-

rêté d'expulsion mais qui, pour des raisons de santé, ne peut en aucun cas retourner dans son pays d'origine. Le moindre contrôle d'identité et c'est la reconduite à la frontière, piqûre d'insuline ou non. Delphine se bat pour défendre cet homme victime d'une santé défaillante et d'une politique inhumaine qui l'invite à aller mourir chez lui. De son côté, Nadjet a décidé d'aller jusqu'au bout de cette sale histoire et ce, en dépit du retrait de la plainte visant son enfant. Bon élève, il doit gérer dorénavant une situation de stress inédite qui l'a affecté moralement. Le dossier a été soumis à la Commission nationale de Déontologie et de la Sécurité, qui a considéré que le traitement donné à cette affaire était injustifié et disproportionné. Le commissaire de police et le lieutenant à l'origine de l'arrestation sont sous le coup d'une poursuite disciplinaire. Une victoire pour la mère qui tente, tant bien que mal, de vaincre le traumatisme de son fils. Monsieur Barry, lui, se retrouve en rétention après un banal contrôle de police. Il doit être emmené quatre fois par jour à l'hôpital pour ses injections. Delphine doit agir vite et éviter son expulsion. Il finit par être libéré après une journée de garde à vue et deux de rétention. Le juge a ordonné une expertise médicale et a abrogé l'arrêté le concernant. Il reçoit 1 500 euros de dommages et intérêts. Après quatre années de clandestinité, monsieur Barry va pouvoir soigner son diabète en France en toute tranquillité.

■ Marco Mosca